Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2023)

Heft: 6

Artikel: Une intervention multilatérale pour protéger la Belgique

Autor: Debroeyer, Renaud

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1055318

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Manifestation populaire suivant les attentats terroristes de 2016. Photo © Belga Images, via l'auteur.

Belgique

Une intervention multilatérale pour protéger la Belgique

Lt Renaud Debroeyer

Stagiaire, Académie royale, Bruxelles

e mois de décembre 2022 a réveillé des souvenirs douloureux pour bien des belges. En effet, c'est en ce mois qu'ont débuté les procès des auteurs des attentats de Bruxelles, l'un des épisodes les plus choquants et marquants de l'histoire récente belge.

Le 22 mars 2016, Bruxelles est attaquée. Quelques mois après Paris, des attentats, également revendiqués par le groupe terroriste Etat islamique, ont lieu dans la capitale belge. Ils ont touché l'aéroport de Zaventem et la station de tram Maelbeek (dans le quartier européen). Les trois bombes qui ont éclaté ont fait 32 victimes et blessé 340 personnes.

En réaction à ces attentats, et à l'émergence de ce groupe terroriste, la Belgique envoie des militaires au Moyen-Orient pour le combattre. Au vu de l'actualité de cette intervention et de ses caractéristiques, il me semble intéressant de quelque peu la détailler.

Historique de l'intervention belge

Fruit de la fusion et de la séparation de différents groupes islamistes, l'Etat Islamique (EI) nait officiellement le 29 juin 2014, lors de la proclamation d'un califat islamique par Abou Bakr al-Baghdadi, qui se proclame calife. En réaction à cela et aux attentats commis par ce groupe, également appelé Daech (l'acronyme de son nom arabe, Dawla islamiyya fi al-'Iraq wa al-Cham, signifiant Etat islamique en Irak et au Levant), une Coalition internationale pour le détruire est formée. Cette Coalition internationale, aujourd'hui forte de 85 Etats (22 à ses débuts), compte parmi ses membres les Etats-Unis, le Canada, Singapour, l'Ethiopie, ou encore 26 des 27 Etats membres de l'Union européenne (seule Malte n'en fait pas partie). Dans le cadre de cette Coalition, la Belgique a envoyé, à trois occasions, des avions de chasse pour lutter contre l'Etat islamique. Entre octobre 2014 et juin 2015, 6 F-16 ont été envoyés pour survoler le territoire de l'Irak. Entre le 1er juillet 2016 et fin décembre 2017, 6 F-16 ont de nouveau été envoyés au Moyen-Orient, mais cette fois-ci pour survoler le territoire de la Syrie en plus de celui de l'Îrak. Finalement, en octobre 2020, 4 F-16 ont été envoyés pour une durée d'un an, alors que la fin du califat de l'EI avait déjà été déclarée.

Les détails de cette intervention

S'agissant d'une intervention militaire récente, peu d'informations précises sont disponibles. Cependant, comme j'ai essayé de l'expliquer dans les deux articles précédents, l'intérêt des questions relatives à l'armée belge ne se trouve que très rarement dans les faits militaires à proprement parler, mais plutôt dans la façon dont la Belgique se comporte en partenaire fiable et agit sur d'autres horizons que le militaire.

Comme susmentionné, la première période d'intervention belge était limitée au territoire de l'Irak. Le fait qu'elle n'englobe pas le territoire de la Syrie s'explique par des raisons de droit international. Une nouvelle interprétation du droit par le gouvernement et le parlement belges permettra aux F-16 belges de survoler le territoire syrien à partir de 2016.

Lors de la première période, les 6 avions ont totalisé 3420 heures de vol, pour 324 bombes larguées. La deuxième période a été marquée par un plus grand nombre d'heures de vol (6080 heures) et de bombes larguées (675 unités), ce qui s'explique par le fait que l'intervention a duré plus longtemps, qu'elle a été élargie au territoire syrien, et surtout parce que c'était un moment charnière dans la lutte contre l'EI. Finalement, les chiffres de la troisième période sont bien plus bas: 3'047 heures de vol ont été réalisées par les 4 avions, mais seulement 29 bombes ont été larguées. Cela est dû au fait que cette intervention ait eu lieu après la fin proclamée du califat de l'Etat islamique.

Concrètement, ces chiffres ne donnent pas beaucoup d'informations sur l'implication de la Belgique. Le fait que le ministre de la Défense de l'époque, Steven Vandeput, ait expliqué que les opérations belges entre 2016 et 2017 ont représenté entre 4 et 5% des opérations de la Coalition internationale contre Daech donne déjà une meilleure idée de cette implication.

Les aspects non-militaires de l'intervention belge contre l'Etat islamique:

Toute lutte purement militaire contre l'Etat islamique était et reste extrêmement difficile. Tout d'abord parce que Daech prenait soin de garder le plus grand nombre possible de civils dans les villes conquises, rendant tout

RMS+ N° 06 - 2023







Engagement de F-16 MLU en Afghanistan. Photos © La Défense, via l'auteur.

bombardement de ses positions risqué. Ensuite, parce qu'au-delà de ses ressemblances avec une armée conventionnelle, l'EI était également une redoutable machine de propagande, qui attirait des combattant es de toute l'Europe. Une lutte uniquement militaire, constituée de raids aériens, n'était donc pas suffisante.

De ce fait, en parallèle à la lutte militaire, la Belgique a dû prendre des mesures internes pour éviter la fuite de citoyen ne s belges vers le territoire de l'EI. L'une des mesures les plus importantes a été de développer des programmes de prévention de la radicalisation. Ils visent à sensibiliser les jeunes aux dangers de la radicalisation et à les encourager à se tourner vers des alternatives plus positives. Pour cela, la Belgique a travaillé en étroite collaboration avec les communautés locales pour élaborer des programmes de prévention de la radicalisation qui répondent aux besoins uniques de ces communautés.

En outre, la Belgique a également pris des mesures pour contrer la propagande en ligne de l'EI. Cela comprend la création de programmes visant à combattre la désinformation en ligne et à renforcer la compréhension des populations sur les dangers de la propagande de l'EI. La Belgique a également travaillé avec d'autres gouvernements et organisations (Europol, Etats membres de l'UE) pour mettre en place des mécanismes de signalement en ligne permettant de signaler la propagande de l'EI à des fins de suppression. La Belgique a ainsi pu supprimer, en 2019, plus de 26.000 contenus en ligne soutenant l'Etat islamique, et faire fermer des sites faisant l'apologie de l'Etat islamique.

Enfin, la Belgique a également travaillé pour fournir une aide humanitaire aux personnes touchées par la violence de l'EI en Irak et en Syrie. Cela comprend l'envoi d'aide médicale, alimentaire et d'autres ressources pour aider les personnes déplacées à faire face aux conséquences de la violence. La Belgique a également collaboré avec des organisations humanitaires pour mettre au point des programmes de réinsertion pour les personnes qui ont été libérées des zones contrôlées par l'EI.

Un bon exemple de la politique actuelle de la Belgique

Cette approche multifacette de la lutte de la Belgique contre l'Etat islamique permet de mettre en évidence plusieurs caractéristiques de la politique de sécurité de la Belgique.

Tout d'abord et très simplement, la lutte contre le terrorisme international fait partie des grandes préoccupations de la Belgique depuis le début du XXIº siècle. C'était déjà le cas avant 2016, mais les attentats de Bruxelles ont rendu ce fait encore plus saillant.

Ensuite, la Belgique agit de façon intelligente sur la scène internationale. Ne disposant pas, à première vue, de l'armée la plus grande ou la mieux équipée, elle utilise d'autres moyens, comme la lutte contre la radicalisation ou contre la propagande en ligne. Pour cela, la Belgique a bien évidemment coopéré avec d'autres Etats ou organisations.

Finalement, toujours concernant la coopération internationale, celle-ci est également marquante dans le contexte de l'intervention militaire belge au Moyen-Orient pour lutter contre l'EI. La Belgique fait partie des membres fondateurs de la Coalition internationale contre Daech, et pousse la collaboration encore plus loin. Au sein de cette Coalition, la Belgique a énormément coopéré avec les Pays-Bas, notamment grâce au principe de «flipflop», qui prévoyait que les F-16 de ces deux Etats se relayeraient. Dès lors, lorsque la Belgique n'envoyait pas d'avions en Syrie et en Irak, c'étaient les Pays-Bas qui en envoyaient. Ce système avait été organisé notamment à cause du fait qu'aucun des deux pays n'était capable, à lui seul, d'assumer la charge économique ou matérielle d'un engagement permanent, et grâce à la grande confiance qui règne entre ces deux voisins. Cette collaboration allait plus loin que de la simple alternance d'avions, car lorsque les avions néerlandais étaient présents au Moyen-Orient, leur protection au sol était assurée par une trentaine de militaires belges, et inversement.

Il sera intéressant, dans les prochaines années, de continuer à évaluer les conséquences politiques, financières, et humaines de cette intervention pour déterminer comment la Belgique peut contribuer de la meilleure des façons à la lutte contre le terrorisme international. Mais en attendant, l'armée belge continuera de faire ce qu'elle fait le mieux: collaborer avec ses partenaires pour garantir la sécurité de ses citoyen·ne·s, et contribuer à la paix dans le monde.